

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 166

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à intégrer davantage de pays pauvres et moins avancés dans la liste des 10 premiers pays bénéficiaires de son aide publique au développement bilatérale brute. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à promouvoir le fait que plus de pays les moins avancés soient destinataires de l'APD brute bilatérale de la France. En 2018, selon l'OCDE, l'aide française se concentre encore majoritairement sur des pays à revenus intermédiaire qui sont par ordre d'importance la Colombie, l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, Maroc, Cameroun, Inde, Turquie, Sénégal, Egypte, et la Chine. Un seul pays parmi ces derniers appartient à la catégorie de la liste des 19 pays prioritaires.

Source : « OCDE, les profils de la coopération au développement, France, 2018.

https://www.oecd-ilibrary.org/sites/5cd4ba84-fr/1/3/2/15/index.html?itemId=/content/publication/5cd4ba84-fr&_csp_=31fc6dbc3a02e1849c8f28684147864e&itemIGO=oecd&itemContentType=book#endnote0z52